

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CCAS DE ROQUEFORT
DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE**

Séance du 8 janvier 2021 à 10h30

Le Conseil d'administration du CCAS de ROQUEFORT dûment convoqué le 31 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ZANARDO, Président.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Présents :

Mesdames : Muriel MICHAUX – Thérèse MELLAC – Mylène BRUNI

Messieurs : Alain ZANARDO – Sébastien GARCIA – Claude JOSEPH – Joseph PAGES – Alex VEZZONI

Absents : Nathalie DETURCK

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Muriel MICHAUX

3 08.01.2021 – DESIGNATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE

Rapporteur : Monsieur Alain ZANARDO

Muriel MICHAUX propose au conseil d'administration de procéder à l'installation d'une commission permanente.

Elle propose que la commission permanente soit composée de 4 membres et du Président et demande aux membres présents quelles sont les personnes désirant se porter candidats.

L'article R.123.19 impose simplement de respecter le principe de parité entre membres nommés et membres issus du conseil municipal.

Les attributions de la commission permanente relevant d'une délégation du Conseil d'Administration, elle a l'obligation de rendre compte, à chaque séance du Conseil d'Administration, des décisions qui ont été prises sur la base de cette délégation.

Elles devront être notifiées ou publiées selon qu'il s'agisse ou pas de décisions individuelles et transmises en Préfecture pour exercice du contrôle de légalité.

Présentent leur candidature :

- Mme MICHAUX Muriel (élue),
- Mme MELLAC Thérèse (élue),
- Mme BRUNI Mylène (non élue),
- M. VEZZONI Alex (non élu).

Après avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne **membres de la commission permanente, les élus cités ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration

Fait à Roquefort le

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en préfecture le

Roquefort, le 8 janvier 2021

Le maire, président du CCAS

Alain ZANARDO

